



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz -liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



Règlement de la coupe wilaya 2024/2025

كاس ولاية البويرة



Règlement de la Coupe Wilaya 2024/2025

Section 1 : Organisation de la compétition

Article 01 : Organisation

La Ligue de football de la Wilaya de Bouira organise chaque saison, une compétition appelée "**Coupe de Wilaya de Bouira**" pour les catégories suivantes :

- **Garçons** : Seniors / U19 / U17 / U15 / U13 .

Article 02 : Commission d'organisation

La commission d'organisation de la Coupe de Wilaya de Bouira est composée de membres nommés par le bureau de ligue. Elle est chargée de l'élaboration du calendrier, de l'organisation et de la gestion de cette épreuve. L'administration de la compétition est assurée par le secrétariat général de la Ligue de football de la Wilaya de Bouira.

Article 03: Participation

La Coupe de Wilaya de Bouira est une compétition ouverte à tous les clubs régulièrement affiliés à la Ligue de football de la Wilaya de Bouira saison 2024/2025.

Section 2 : Trophée - récompenses

Article 04 : Trophée

- Un trophée dénommé « **Coupe de Wilaya de Bouira** », est remis au vainqueur de chaque édition.
- La Ligue de football de la Wilaya de Bouira offre trente (30) médailles au finaliste.
- Les officiels du match reçoivent chacun une médaille.

Article 05 : Récompenses

- La Ligue de football de la Wilaya de Bouira arrête chaque année le montant des récompenses attribuées aux équipes vainqueurs.

Section 3 : Engagement

Article 06 : Engagement

- L'engagement du club au championnat organisé par Ligue de football de la Wilaya de Bouira vaut engagement à participer à l'épreuve de la **Coupe de Wilaya de Bouira**. Il s'engage à respecter strictement les règlements, le mode d'organisation, la désignation des terrains par la ligue.
- Les clubs déclaré forfait générale ne sont pas concernés par la coupe de wilaya.

Article 07 : Droits d'engagement

Les droits d'engagement dans l'épreuve de la **Coupe de Wilaya de Bouira** sont inclus dans les frais de participation annuels aux championnats.

Règlement de la Coupe Wilaya 2024/2025

Section 4 : responsabilités des clubs

Article 08 : Responsabilité des clubs

- Le club recevant est responsable de l'organisation générale de la rencontre. Il est chargé de la police du terrain; il est aussi responsable du désordre et du dysfonctionnement qui pourrait résulter avant, pendant et après un match, du fait de l'attitude du public, des joueurs et des dirigeants ainsi que de l'insuffisance de l'organisation.

Néanmoins, le club visiteur et le club jouant sur terrain neutre est responsable lorsqu'il s'avère que ses joueurs, dirigeants et supporters sont les auteurs de désordres.

- Le club organisateur du match est tenu de prendre toutes les dispositions utiles à fin de faire respecter l'ordre et la discipline de ses supporters.

- Le club organisateur du match est tenu d'assurer l'ordre et une bonne organisation de la rencontre. Si une rencontre n'a pas eu lieu pour insuffisance ou absence de sécurité, le club hôte est sanctionné par les dispositions prévues par l'article.

- A l'exception de la rencontre finale qui est gérée par la Ligue de football de la Wilaya de Bouira.

Article 09 : Système de l'épreuve

- La Coupe de Wilaya de Bouira « Seniors » se déroule par élimination directe.

- La Coupe de Wilaya de Bouira « Jeunes » se déroule par élimination directe.

Section 5 : Organisation matérielle des rencontres

Article 10 : Programmation et désignation des terrains

a) domiciliation des rencontres :

1 - Les rencontres: sont domiciliées sur des terrains « neutres ».

Article 11 : Présence aux vestiaires des équipes et des officiels au match

Les équipes sont tenues de se présenter aux vestiaires une heure et trente minutes (1h30 mn) au plus tard avant le début de la rencontre sous peine des sanctions.

- Les officiels de match sont tenus de se présenter au stade deux (02h) heures au plus tard avant le début de la rencontre.

- L'organisateur de la rencontre doit mettre à la disposition des arbitres et de l'équipe visiteuse des vestiaires convenables, répondant aux règles d'hygiène et conformes au règlement.

Règlement de la Coupe Wilaya 2024/2025

Article 12 : Date et heures des rencontres

– Les rencontres auront lieu aux dates et horaires conformément au calendrier établi par La Ligue de football de la Wilaya de Bouira.

Section 6 : Déroulement de l'épreuve

Article 13 : Durée des matchs

– Pour la catégorie « **Seniors** », la durée réglementaire du match est de quatre-vingt-dix (90) minutes, de deux (02) mi-temps de quarante-cinq (45) minutes chacune.

* En cas d'égalité du score à la fin du temps réglementaire, l'arbitre de la rencontre, Procédera aux tirs au but pour déterminer le vainqueur.

* Seuls les joueurs ayant terminé la rencontre, et les officiels de match, sont autorisés à rester sur le terrain de jeu pendant l'épreuve des tirs au but.

– Pour les catégories de jeunes, la durée réglementaire du match est fixée commesuit :

U - 19	2 X 45 minutes sans prolongations.
U - 17	2 X 40 minutes sans prolongations.
U - 15	2 X 30 minutes sans prolongations.
U - 13	2 X 25 minutes sans prolongations.

Article 14 : Ballons

Avant le début de la rencontre, chaque équipe doit fournir un minimum de six (06) ballons réglementaires en très bon état.

Si la rencontre est arrêtée pour manque de ballons, l'équipe fautive est sanctionnée par :

- Match perdu par pénalité;
- Une amende de :
- Cinq mille dinars (5.000 DA).

Article 15 : Equipements

Chaque équipe doit disposer de deux (02) tenues de couleurs différentes :

- Une tenue principale aux couleurs du club;
- Une tenue de réserve d'une couleur différente.

Article 16 : Forfait, abandon de terrain, refus de jouer ou absence de sécurité

L'absence de sécurité ainsi que le forfait délibéré, l'abandon du terrain ou le refus de jouer d'une équipe est sanctionné comme suit :

- Match perdu par pénalité pour le club fautif;
- dix mille dinars (10.000 DA). d'amende pour le club fautif;

Article 17 : Médecin, ambulance et service d'ordre

Le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin, d'une ambulance et du service d'ordre durant toute la rencontre Si l'absence du médecin, de l'ambulance ou du service d'ordre est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club recevant est sanctionné par :

- Match perdu par pénalité ;
- Une amende de : dix mille (10 000. DA) dinars

Règlement de la Coupe Wilaya 2024/2025

Section 7 : Cérémonie protocolaire

Article 18 : Remise des coupes et médailles

Lors des finales de coupe de Wilaya, les équipes participantes ont l'obligation de se soumettre aux cérémonies protocolaires.

En cas de non-respect de cette disposition, l'équipe concernée se verra infliger les Sanctions suivantes :

- Défalcation de trois (03) points de son capital point en championnat ;
- Trente Mille de dinars (30.000 DA) d'amende pour le club ;
- Interdiction de toute fonction et/ou activité en relation avec le football avec proposition de radiation à vie pour la ou les personne (s) concernée (s) ;
- Suspension de participation à la coupe de wilaya pour les deux saisons suivantes ;

Section 8 : Discipline, lois du Jeu et règlements

Article 19 : Discipline

Nonobstant des sanctions prévues par le présent règlement, toutes les autres infractions sont sanctionnées conformément aux dispositions prévues par le règlement des championnats de football amateur.

La commission est tenue de traiter les affaires dans un délai de 48 heures.

Article 20 : Cas non prévus

Les cas non prévus par le présent règlement seront traités par la Commission d'organisation

Article 21 : Lois du jeu

Les dispositions des lois du jeu fixées par l'International Board s'appliquent dans leur Intégralité aux rencontres de la Coupe de Wilaya.

Section 11 : Adoption et entrée en vigueur

Article 22 : Entrée en vigueur

Le présent règlement est applicable pour l'édition de la coupe de Wilaya 2024/2025.

Le Secrétaire Général

ROUTANE Mohamed

La Présidente

REBIAI Feyrouz